



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

14 mai 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220524-24_05_22_13-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre mai** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (*Pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE, de M. Martial MARIZOT*), M. Jean-Pierre COLOMBERT (*pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND*), M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN (*pouvoir de M. Guy MORELLE*), Mme Zineb HEMAIRIA (*pouvoir de M. Paul MURANO*), M. Jean-Luc AUCLAIR (*pouvoir de M. Dominique CHOPPIN*), Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (*suppléante de M. Bernard NAVILLON*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI*), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (*pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON*), Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (*pouvoir de Mme Maïté COUBAT*).

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (*pouvoir à M. Patrice ESPINOSA*), M. Vincent DANCOURT, M. Guy MORELLE (*pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN*), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON (*pouvoir à M. Dominique JANIN*), M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR*), Mme Maïté COUBAT (*pouvoir à M. Claude VERDREAU*), M. Jean-Marie FERREUX (*suppléé par Mme Laurence SCHERRER*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE*), M. Bernard NAVILLON (*suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN*), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (*pouvoir à M. Patrice ESPINOSA*), Mme Stéphanie PEPIN (*suppléante de M. Emmanuel PONTILLO*), M. Emmanuel PONTILLO (*suppléé par Mme Stéphanie PEPIN*), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*), M. Bernard SOUBEYRAND (*pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT*).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

24/05/2022/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	19
VOTANTS :	29

Objet : Lancement d'un appel d'offres ouvert – Marché d'assurances portant sur les risques statutaires

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché d'assurances couvrant les risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Il est proposé de lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure formalisée dont le seuil est supérieur à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes pour un appel d'offres ouvert relatif au marché d'assurance couvrant les risques statutaires.

Il est précisé que, parallèlement, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise participera à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Côte-d'Or pour un marché portant sur les mêmes garanties dans le cadre d'un contrat groupe proposé à toutes les collectivités adhérentes au centre de gestion. L'objectif de cette double consultation étant de comparer les tarifs proposés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour un marché d'assurances couvrant les risques statutaires, dans le cadre d'un d'appel d'offres ouvert, correspondant à une procédure formalisée supérieure à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 30 mai 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le
ID : 021-200000925-20220524-24_05_22_13-DE



Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER